

Réponses aux demandes de clarification

Questions	Réponses
<p>1. Mode de soumission des offres : Pourriez-vous nous confirmer si l'offre doit être envoyée par courrier à votre bureau au Togo uniquement, ou acceptez-vous également les offres soumises par voie électronique ? Nous voulons nous assurer que notre offre est soumise conformément aux exigences de l'appel d'offres.</p>	<p>Les soumissionnaires n'ont pas la possibilité de soumettre une offre par voie électronique.</p> <p>Pour plus d'informations sur la méthode de soumission des offres, veuillez vous reporter à l'ITB 21.1 de la Section II. Fiche technique de l'appel d'offres (BDS)</p>
<p>2. Précisions sur la certification ISO 22000 : D'après les documents d'appel d'offres, il apparaît que le fournisseur doit avoir les certifications ISO 9001 et ISO 22000. Pourriez-vous confirmer si la norme ISO 22000 est également obligatoire pour les fournisseurs de services ou si elle s'applique uniquement aux fournisseurs de produits alimentaires ?</p>	<p>La preuve de vos connaissances en matière de gestion de la qualité des aliments est nécessaire puisque dans ce cas, vous devrez contrôler la qualité des stocks alimentaires de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire. Par conséquent, une certification ISO 22000 ou FSSC 22000 ou toutes autres certifications ou documents (contrats, certificat de bonne exécution, etc.) prouvant votre maîtrise ou votre expérience en matière de gestion de la qualité des aliments est nécessaire.</p>
<p>2. Clarifications sur le tonnage des marchandises : Le tonnage des marchandises pour l'inspection avant expédition et à la réception des marchandises est-il le même pour chacun des 17 pays ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tonnage des marchandises à inspecter avant l'expédition des marchandises est le même pour chacun des 17 pays ▪ Le tonnage des marchandises à inspecter à la réception des marchandises sur le site de livraison est le même pour chacun des 17 pays
<p>3. Clarification des jours d'inspection : Le nombre de jours prévus pour l'inspection est-il le même dans les 17 pays ?</p>	<p>Oui. Vous devez utiliser les mêmes paramètres (nombre de jours et quantités) indiqués par prestations pour tous les pays. Le nombre de jours et les quantités mentionnés dans les tableaux de prix ne correspondent pas forcément à une situation réelle. Il s'agit de cas développés pour permettre de faire des montants d'enchères afin de procéder à une comparaison et de retenir la ou les meilleures offres. Comme précisé dans les documents d'appel d'offres, les coûts unitaires pour les honoraires, les per diems, le transport par jour, etc. seront retenus dans le contrat-cadre. Ainsi, à chaque fois que nous voudrions commander une prestation, nous communiquerons les paramètres réels (quantité, nombre de jours, etc.) pour avoir le montant de la prestation</p>

<p>4. Clarification sur la certification ISO : le rapport d'inspection est-il suffisant ou la certification ISO est-elle également requise ?</p>	<p>Un rapport d'inspection suffit. Il n'est pas nécessaire de délivrer une certification ISO.</p>
<p>5. Clarification concernant l'inspection des marchandises : toutes les marchandises à inspecter seront-elles présentées en même temps ou seront-elles séparées ?</p>	<p>Pour certaines prestations, la marchandise sera déjà dans les entrepôts et il suffira de prélever des échantillons pour les faire analyser en laboratoire. En revanche, pour d'autres prestations (exemple : prestations 4 et 5), un agent sera sur place pendant toute la période de réception qui interviendra au fur et à mesure de l'arrivée des camions.</p> <p>Je vous invite à prendre connaissance des Termes de Référence qui détaillent les conditions de mobilisation de chaque service.</p>
<p>6. Certification d'entrepôt : La certification d'entrepôt sera-t-elle requise uniquement pour les emplacements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouagadougou et Dédougou (Burkina Faso) ○ Yendi et Tamale (Ghana) ○ Bamako, Koutiala , Ségou et Sikasso (Mali) ○ Birnin Konni, Dosso, Maradi et Zinder (Niger) ○ Kano (Nigéria) 	<p>Les sites cités dans les documents d'appel d'offres sont ceux où nous opérons actuellement. Une certification d'entrepôt peut être exigée en cas de mobilisation de nouveaux sites dans n'importe quelle localité du pays.</p>